

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 4 juillet 2017

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GRANDJEAN, Maire, a pris les décisions suivantes :

Présents : Mrs GRANDJEAN, ALBERTI, FAGNI, LAPALUD, MILLET, JANICHON, MANGUELIN, PESTELLE, BLANC, MICHAUD Mmes ROGNARD, DECHAIX, CHAMBAUD , DECHAVANNE,

Excusée : Delphine Gudet

Secrétaire de séance : Nathalie Dechavanne

1- APPROBATION DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Le Compte Rendu du conseil municipal du 16 mai 2017 est approuvé à l'unanimité.

2- D.I.A.

Le conseil municipal n'envisage pas exercer son droit de préemption urbain sur la vente ci-dessous :

- Vente d'un terrain bâti cadastré A 1413 et A 1412P (un appartement et une place de parking) pour un montant de 130.000,00 euros.

Le conseil municipal ne souhaite pas l'intervention par l'exercice du droit de préemption de la SAFER, pour la vente ci-dessous :

- Vente des parcelles bâties B726-637-639-722-723 d'une superficie de 6835 m2, pour un montant de 367.000,00 euros.

3- PLU

Mme D'ALMEIDA rappelle que la phase de consultation des services, dans le cadre de la révision du PLU, se poursuit jusqu'au 10/07/2017 (date qui correspond à la date la plus tardive de réception du dossier PLU par les services consultés).

Lors du conseil municipal du 16 mai 2017, il avait été évoqué les avis déjà reçus à savoir, la DDT, le RTE (Réseau de transport d'électricité), l'ARS (Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes), le CNPF (Centre National de la Propriété Forestière). Depuis, nous avons reçu les avis suivants :

- La Chambre d'agriculture émet un avis favorable sous réserve. Elle « est particulièrement favorable au calibrage du PLU qui permet de consommer peu de terres agricoles ». Elle approuve également « le soin apporté dans la description de l'agriculture dans la commune ». Les réserves portent sur les points suivants :
 - le zonage Nn que la chambre d'agriculture aurait préféré voir en An afin de mettre en avant le caractère agricole de la zone.
 - La zone N que la chambre d'agriculture souhaite que l'on mette en zone A
 - La CA remet en cause le zonage de l'emplacement réservé pour la future STEP qui est en zone A, pas compatible selon elle avec le règlement. Elle préférerait le mettre en zone « équipement ».

- Le classement des bâtiments au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme est remis en cause pour 2 d'entre eux (Les Oures et Les Cerisiers) qui sont des bâtiments d'exploitation agricole.
 - Différentes remarques concernant le règlement mettant en évidence des incohérences ou des corrections à apporter
- La Préfecture fait les remarques suivantes :
 - Elle demande à ce que la commune clarifie les projections envisagées (besoin en logement) en tenant compte des dépassements réalisés ces dernières années.
 - Concernant les OAP, elle demande à préciser certains points (règlement, phasage, condition d'ouverture...).
 - La zone qui accueille le city-stade et la mini-crèche serait plus appropriée en zone UEp qu'en zone UB.
 - Des remarques techniques sont faites pour une meilleure cohérence entre le plan de zonage et le règlement concernant la trame verte et bleue
 - L'évaluation environnementale doit aborder l'ensemble des thématiques qui peuvent avoir des conséquences sur l'environnement (consommation du foncier, prise en compte des risques).
 - La compatibilité du PLU avec le Plan de gestion du risque inondation doit figurer dans le rapport de présentation.

Au terme de cette consultation la commission PLU reprendra l'ensemble de ces points avec l'urbaniste pour pouvoir donner une suite à ces remarques.

4) CLECT

Modification des représentants au sein de la Commission CLECT de la Communauté de Communes de la Dombes

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne :

Monsieur Jean-Paul Grandjean, Maire

Délégué Titulaire

Monsieur Stéphane Lapalud 3^{ème} Adjoint

Délégué suppléant

5)PERSONNEL : Remplacement Aurélia SARKEES

Joël Fagni rappelle que le contrat de travail d' Aurélia SARKEES emploi d'avenir faisant office d'Atsem et d'animatrice au sein du pôle enfance depuis 4 ans s'est terminé au 30 juin dernier.

Il a lieu de réfléchir sur son remplacement pour la rentrée scolaire 2017/2018.

Joël Fagni fait un compte rendu rapide d'une réunion de travail qui a eu lieu avec Delphine Gudet et Valérie Multon sur les besoins de l'école et de pôle enfance.

Le volume horaire nécessaire pour couvrir ce poste à l'exclusion TAP est de 34 H. Le contrat aidé CAE de 26 heures quotité maximale subventionnée par l'état, permet de couvrir ces besoins à conditions d'annualiser ce temps. L'agent travaillerait 34 H par semaine pendant le temps scolaire mais serait en repos toutes les vacances scolaires

La convention entre la mairie et l'état pourrait être la suivante :

- Contrat CAE de 26 H par semaine avec annualisation du temps
 - Salaire sur la base du smic subvention à hauteur de 60 %.
 - L'embauche prévue pourrait être début septembre
 - Plusieurs candidates ont été proposées par la Mission Locale de Chatillon sur Chalaronne. Le recrutement sera prévu en Aout. Elise Parent semble la plus appropriée pour le poste.
- A l'unanimité, le Conseil municipal vote le principe d'un CAE à hauteur de 26 H sur la base du Smic subventionné à 60 %.
- Le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire pour signer cette convention et d'enclencher le recrutement.

6)PEDT – FINANCEMENT

Joël Fagni informe le Conseil que suite à la dernière réunion du PEDT, la commission scolaire de Marlieux s'est réunie pour étudier les objectifs et les propositions d'actions à mener dans le cadre du PEDT.

- Développer un savoir et un savoir être citoyen
- Développer chez l'enfant l'épanouissement personnel
- Développer le vivre ensemble sur la commune

Le montant estimé des dépenses pour le fonctionnement des actions retenues a été évalué à 4500,00 euros la première année, et 3500,00 euros la 2^{ème} et 3^{ème} année à répartir entre les trois communes partenaires au prorata du nombre d'élèves (la Chapelle du Chatelard-Saint germain sur renom).

Le Conseil municipal après en avoir délibéré donne un avis favorable à ces actions et à son financement sous réserve de l'accord des 2 autres communes.

7) Comptes -Rendus de réunions

ADMR

Eliane ROGNARD a participé à l'assemblée générale de l'ADMR qui a eu lieu le 9 juin dernier. Cette association fonctionne avec -16 Bénévoles -42 salariés pour un budget de près de 1 million d'euros.

1300 heures ont été consacrées aux administrés de Marlieux.

Rappel : la commune a versé à l'Association en 2017 la somme de 200 euros

SDIS

Stéphane Laplalud a participé à une réunion avec le SDIS .

Nouveau règlement de fonctionnement à compter du 01 mars dernier.

Le Maire doit établir un arrêté de validation de tous les poteaux d'incendie .Chaque Commune doit désigner un référent pour la DECI . Valérie Chambaud est désignée référente
Le SDIS pousse les Communautés de Communes pour qu'elles prennent cette compétence

Association TENNIS

Francis Pestelle a représenté le Conseil lors du tournoi du mois de juin.

Le tennis remercie la Commune pour la réfection des cours .Il informe également que l'association est intervenue dans les classes.

Association FOOT

300 licenciés -13 de Marlieux

Stéphane Lapalud propose de rencontrer les responsables à Marlieux pour faire le point sur les demandes de cette association.

Communauté de Communes de la Dombes

Identification des ZA de la Communauté de Communes de la Dombes : Un bureau d'étude prendra contact avec la Mairie pour l'étude du transfert de la ZA « les Charpennes ».

8) Questions diverses

-Bulletin Municipal

La Commission s'est réunie pour travailler sur le prochain bulletin municipal qui devrait être prêt fin décembre début janvier.

Prochaine réunion le Mercredi 12 Juillet à 20 heures.

-BILAN : Gestion des Appartements de l'ex gendarmerie par Gestion et Patrimoine de la Dombes

On poursuit avec eux encore cette année. On fera le point en mars 2018.

Il reste encore un appartement à louer au dernier étage.

Francis Pestelle regrette que la Commission bâtiments ne se réunisse pas plus souvent alors qu'il y a des projets et des discussions à avoir sur des travaux en cours.

Joël Fagni demande à ce qu'il y est plus de communication de la part de GPD.

Pour information, les travaux de la rénovation de la toiture doivent commencer fin juillet.

-SERV emploi –à l'unanimité accord pour le paiement de la cotisation annuelle de 5 euros

-Rappel du Concert de Cuivres en Dombes qui aura lieu le jeudi 27 juillet à Marlieux à 17 heures . Francis Pestelle mettra en place une buvette.

-Pierre Blanc informe qu'il sera nécessaire certainement de reparler des rythmes scolaires au cours de l'année scolaire 2017/2018 .

-Francis Pestelle nous informe que le 9 décembre le comité des fêtes organise une retraite aux flambeaux avec feu d'artifice. Cette soirée sera financée en partie par la soirée Beaujolaise.

Il demande à ce que le feu d'artifice (environ 1500,00 euros) soit financé par la Commune.

Prochain Conseil Municipal le mardi 12 septembre 2017

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.

